



Préavis municipal no 10/2021

Demande d'un crédit de CHF 1'370'000.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits "Les Granges" et "Clos Burnat" ainsi que la pose d'un collecteur d'eaux usées.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La municipalité a décidé de remplacer la conduite communale en fonte diamètre 125 mm située entre les lieux-dits "Ussières" et "Clos Burnat" représentant une longueur d'environ 1450 m. Son remplacement est prévu en raison de son mauvais état qui a nécessité de nombreuses réparations, ainsi que de sa vétusté. De plus, les conduites de diamètre 125 mm étant sous-dimensionnées pour permettre un soutirage intensif de type incendie, elles ne répondent plus aux prescriptions formulées par l'ECA. Dans le cadre de ces travaux, le service des eaux a prévu également le remplacement des quatre bornes-hydrantes le long du tracé, ainsi que de la borne-hydrante située de l'autre côté de la route de Berne, sur la parcelle n°194.

Les eaux usées de plusieurs bâtiments se déversent dans des fosses septiques ou des tranchées filtrantes, faute de collecteur communal. Afin de palier à cet état, la Commune a prévu de mettre à profit les travaux de fouille pour construire un réseau de collecteurs d'eaux usées pour l'assainissement des bâtiments concernés.

Un tronçon de fouille est prévu en bordure de chaussée entre les points E' et F (voir plan annexé) afin de sortir du champ et de la parcelle privée. Ceci permettra la réfection et l'amélioration du collecteur EC le long de la chaussée, notamment par la pose de nouveaux sacs dépotoirs de récolte des eaux surmontés de « gueules de loup » type Etat de Vaud, la construction de chambre d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que de la pose d'une vanne de réseau pour l'alimentation de la borne-hydrante dans la parcelle n°194.

2. DESCRIPTIF DU PROJET

La nouvelle conduite d'eau potable sera posée en PE 100 - PN 16, Ø extérieur 225 mm / Ø intérieur 184.0 mm soudée bout à bout et entièrement enrobée de sable. Les prises privées seront déplacées et raccordées sur les conduites existantes. Son tracé débute au point E par un raccordement sur la conduite posée en 2013 et se poursuit dans la parcelle n°187 en parallèle de la conduite existante jusqu'au point E'.

De là, elle descend dans la banquette de la chaussée jusqu'au point F, traverse la chaussée et remonte la route des Granges jusqu'au point H pour se raccorder sur le réseau existant. Tous les raccordements privés seront transférés sur le nouveau tuyau par le biais de nouvelles vannes. Un forage dirigé permettra le passage de la nouvelle conduite sous la RC 601 B-P (Route de Berne) pour l'alimentation de la nouvelle borne-hydrante dans la parcelle n°194. Cette dernière en PE 100 PN 16 Ø 160/130.8 sera posée avec une gaine de protection plastique « Gérofit ».

Le réseau des eaux usées sera exécuté en deux phases distinctes. La première entre les points E et F dans la banquette de la chaussée. Le nouveau collecteur sera posé en PVC Ø 200 mm entièrement enrobé de béton (enrobage type 4). Il permettra l'assainissement des bâtiments n°ECA 168, 77, 76, 72a et 165. Le bâtiment n°74 situé à l'aval de la route cantonale, sera lui aussi raccordé sur le collecteur par le biais d'une pompe. Le passage de la conduite de refoulement sous la RC sera effectué avec le forage dirigé de la conduite d'eau potable, pour se raccorder sur le collecteur dans une chambre de visite. Pour garantir les mesures de sécurité sanitaires, cette conduite sera posée dans une gaine de protection soudée bout à bout en PE 100 PN 16 Ø 110/90.0.

La seconde phase débute au point H et descend gravitairement jusqu'au point F, en suivant la nouvelle conduite d'eau potable. Cela permettra le raccordement des bâtiments le long de la route des Granges. Au point F, une fosse de pompage récoltera l'ensemble des eaux des 2 secteurs pré-définis. Ces eaux usées seront alors refoulées jusqu'au point H dans la chambre communale existante qui sera reconstruite pour pouvoir l'adapter à ce nouveau raccordement. La conduite de refoulement d'une longueur d'environ 900 m, sera posée en parallèle des conduites d'eau potable et d'eaux usées entre les points F et H.

3. ASPECT FINANCIER

Sur le plan financier, le devis estimatif des travaux présenté ci-dessous se monte à CHF 1'369'894.60 TTC.

Les compagnies Swisscom SA, Romande Energie SA et la Société Holdigaz SA seront contactées pour un éventuel intérêt à la participation de ces travaux dans le cadre d'extension ou de réfection de leur réseau. En cas de présence dans les fouilles, elles participeront au prorata au financement des travaux.

Tronçon E-F

Travaux de génie civil :	CHF	254'045.00
Travaux d'appareillage :	CHF	85'600.00
Forage dirigé	CHF	35'000.00
Indemnité pertes de cultures	<u>CHF</u>	<u>1'500.00</u>
Montant des travaux HT	CHF	376'145.00
Frais techniques et administratifs	CHF	48'000.00
Suivi pédologique	CHF	4'000.00
Prestations géométriques	CHF	3'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	<u>CHF</u>	<u>42'700.00</u>
Total hors taxes	CHF	473'845.00
TVA 7.7 %	<u>CHF</u>	<u>36'487.00</u>
Total devis estimatif tronçon E-F TTC:	<u>CHF</u>	<u>510'332.00</u>

Tronçon F-H

Travaux de génie civil :	CHF	419'670.00
Travaux d'appareillage :	CHF	136'490.00
Station de pompage	CHF	35'000.00
Taxe de raccordement et finance d'équipement	CHF	8'000.00
Armoire de comptage et travaux électriques	CHF	4'000.00
Indemnité pertes de cultures	<u>CHF</u>	<u>1'500.00</u>
Montant des travaux HT	CHF	604'660.00
Frais techniques et administratifs	CHF	78'000.00
Suivi pédologique	CHF	4'000.00
Prestations géométriques	CHF	3'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	<u>CHF</u>	<u>68'000.00</u>
Total hors taxes	CHF	757'660.00
TVA 7.7 %	<u>CHF</u>	<u>58'340.00</u>
Total devis estimatif tronçon F-H TTC :	<u>CHF</u>	<u>816'000.00</u>

RECAPITULATION

Montant total TTC tronçon E-F	CHF	510'332.00
Montant total TTC tronçon F-H	CHF	816'000.00
Participation sur travaux privés	CHF	<u>43'562.60</u>
TOTAL GENERAL TTC:	CHF	<u>1'369'894.60</u>

En ce qui concerne le remplacement de conduite, les subventions de l'ECA sont allouées sur la base d'un taux fixe appliqué sur le montant de travaux relatif à la défense incendie, sans prendre en compte les transferts de prises privées. Le montant des subventions devrait s'élever à environ CHF 80'000.00.

4. FINANCEMENT

La municipalité propose de recourir à l'emprunt pour financer ces travaux. Elle mettra tout en œuvre afin d'étudier le marché et de trouver un établissement financier au meilleur taux.

5. AMORTISSEMENT

Le règlement sur la comptabilité des communes prévoit les amortissements suivants :

Art. 17₃

1 Les investissements obligatoirement amortissables portés à l'actif du bilan doivent être amortis dans les délais suivants:

- a. dix ans au plus pour le mobilier, l'équipement et les installations techniques, les machines, les véhicules, les subventions, les participations et les indemnités d'expropriation;
- b. trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions.

De ce fait, la municipalité, partant du principe qu'il s'agit d'ouvrage de génie civil et d'assainissement, propose d'amortir le montant demandé sur une durée de 30 ans, soit environ chf 45'000.00 annuels, portés aux comptes de fonctionnement de l'année suivant la fin des travaux, répartis entre les chapitres 46 – Epuration, 81 – Service des eaux, et 65 – Défense incendie.

La municipalité renonce à effectuer un prélèvement sur les réserves du chapitre de l'épuration et sur les réserves du chapitre de l'eau. Elle pense qu'il est préférable pour le citoyen qu'elle procède à des prélèvements au moment de la facturation des taxes annuelles afin d'éviter l'effet yoyo sur celles-ci.

En conclusion de son préavis n° 10/2021, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Ropraz

- vu le préavis municipal n° 10/2021 du 13 septembre 2021
- entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder un crédit de CHF 1'370'000.00 TTC pour le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits "Les Granges" et "Clos Burnat" ainsi que la pose d'un collecteur d'eaux usées;
- de financer ce crédit par l'emprunt ;
- d'amortir cet emprunt sur une durée de 30 ans.

Accepté par la municipalité en séance du 13 septembre 2021.

Ropraz, le 13 septembre 2021.

Au nom de la municipalité

Le Syndic



Daniel Henry



La Secrétaire



Martine Godat



Conseil Général de Ropraz
P a. Nicolas Chronakis
Rte de la Chapelle 17
1088 Ropraz
Tél. 079 630 87 36

Ropraz, le 11 octobre 2021

EXTRAIT

du Procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 octobre 2021

Présidence : M. Nicolas CHRONAKIS

- Vu le préavis municipal n° 10/2021 concernant demande de crédit de chf. 1'370'000.00 le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie entre les lieux-dits "Les Granges" et "Clos Burnat" ainsi que la pose d'un collecteur d'eaux usées
- Ouï les rapports des commissions des finances du 4 octobre 2021 et de gestion du 1^{er} octobre 2021,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil Général de Ropraz décide

D'accepter le préavis municipal n° 10/2021 concernant demande de crédit de chf. 1'370'000.00 le remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie tel que présenté,

À 21 oui et 2 abstentions.

Le Président :

Nicolas CHRONAKIS



La Secrétaire :

Diane BAUD

